

la valeur de tels calculs, et voici ce que je disais alors : " Ces messieurs
 " qui font tant de bruit ici au sujet de la dépense ne sont pas si scrupuleux
 " lorsqu'il s'agit du gouvernement d'Ottawa qui est entre les mains de
 " leurs amis. En adoptant la méthode qu'ils appliquent à Québec, c'est-à-dire
 " la répartition de la dette par tête de la population, qu'avons-nous à
 " Ottawa ? le voici : la dette fédérale est de \$237,712,062. Ce chiffre, ré-
 " parti sur une population probable de 5,000,000 d'âmes, représente \$47.54
 " par tête. Que l'on fasse la même répartition de la dette nette qui est de
 " \$237,530,041, on obtient \$47.51 par tête. Répartissons cette proportion
 " sur une famille de douze membres, comme l'ont fait nos amis de la gauche,
 " lorsqu'il s'est agi de Québec, nous arrivons dans le premier cas à \$690.48
 " pour chaque famille de douze, et dans le second cas, à \$570.12. Cepen-
 " dant ces messieurs ne trouvent pas que c'est trop. Le gouvernement fédé-
 " ral excède ses dépenses tous les ans et cependant nos adversaires, qui se
 " montrent si alarmés lorsqu'il s'agit des sommes que nous employons pour
 " de grandes entreprises publiques, n'ont que des louanges pour le gouverne-
 " ment d'Ottawa qui ajoute tous les ans des millions à la dette. Dans le but
 " de présenter l'emprunt sous le jour le plus défavorable, on a recours à une
 " répartition calculée au point de vue de la population.

" Je prétends que ces calculs ne représentent pas la vraie situation. " Ces
 " emprunts," disent nos adversaires, " vont imposer une obligation de \$7.36
 " sur chaque membre d'une famille." Mais ils se gardent de mentionner que
 " cette obligation ne saurait exister que dans le cas où l'on serait appelé à en
 " rembourser de suite le capital ; alors il ne serait pas nécessaire de contrac-
 " ter un emprunt puisque, par une telle répartition, la dette de dix millions
 " se trouverait payée du coup. Mais examinons sérieusement la nature de
 " l'opération que nous allons faire. Nous empruntons, disons, dix millions
 " remboursables en 65 ans, tout ce que nous sommes appelés à payer pen-
 " dant ces 65 ans est un intérêt de \$400,000 par année. Ces dix millions re-
 " présentent au point de vue de la propriété foncière, \$2.90 pour cent, de
 " sorte qu'au lieu d'avoir recours à un emprunt, si l'on faisait une répartition
 " de \$2.90 p. c. sur la propriété foncière, cela représenterait la somme de 10
 " millions, et un emprunt ne serait pas nécessaire. Donc, en ayant recours à
 " un emprunt de 10 millions, en 65 ans, tout ce que nous sommes obligés de
 " payer, c'est un intérêt de \$400,000 par année ; or \$400,000, réparties sur
 " la population, représentent une obligation de \$3 2/5 par tête, ou bien 11
 " centièmes de 1 p. c. sur la propriété foncière. Résultat bien différent de
 " celui que voudraient faire entendre nos adversaires dont les calculs nous
 " porteraient à croire que c'est \$7.36 par année, par tête. La véritable ma-
 " nière d'envisager la situation est celle-ci : c'est tout au plus une obligation
 " remboursable en 65 ans pour les travaux qui vont ajouter une valeur
 " énorme à notre propriété foncière et attirer des millions qui seront fournis
 " par des capitalistes européens et appliqués à la construction de nos propres
 " voies ferrées. Ainsi donc, même en se servant du chiffre de \$7.36 par tête,
 " à l'échéance, dans 65 années, ce ne serait plus une population de 1,559,027
 " sur laquelle il faudrait opérer, mais bien une population deux ou trois fois
 " plus nombreuse avec une propriété foncière qui aurait plus que quintuplé
 " en valeur. De sorte que, à cette époque, au lieu de \$7.36 par tête que
 " nous aurions à payer pour le remboursement de cet emprunt, ce ne serait
 " plus que \$2.50 par tête, ou peut-être moins, soit environ 58 centièmes de
 " 1 o/o sur la valeur de la propriété foncière. Ainsi donc, avec un
 " pourcentage de 58 centièmes de 1 o/o, ce pourcentage suffirait à payer
 " notre emprunt de 10 millions. Ces calculs ne sont applicables qu'au cas où